

DATE DE CONVOCATION ET DE
PUBLICATION DE LA
CONVOCATION
25/09/2026

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
14/10/26

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 1 octobre 2026 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Madame Florence ABIVEN, Monsieur Olivier AFONSO, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Fouzi BENTALEB, Madame Chloé BOITIER, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE, Monsieur José CACHIN, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Régis CHENEL, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Tiphaine CLOUET, Monsieur Bertrand COQUARD, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Madame Myriam DEBUCQUOIS, Madame Pascale DENIS, Monsieur Maxime DUCHÊNE, Madame Laurence DUFLOS, Madame Lamia DURAND, Monsieur Emmanuel DUTAT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Monsieur Olivier HAY, Monsieur Pascal HENRY, Madame Catherine HUN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Claire LAVENANT, Monsieur Yannick LE DORZE, Monsieur François LIET, Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Véronique MILLOT, Monsieur Jean-Baptiste MINJOULAT-REY, Monsieur François MORTON, Madame Agnès NOEL, Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Aurélien PERROT, Madame Lisiane PITO, Monsieur Ali RABEH, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Michèle ROSSI, Madame Edwige ROUSSEAU, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Sandra SIGAULT, Madame Sophie STUCKI, Madame Véronique TELLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Madame Dalale BELHOUT.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GUIGUEN

Pouvoirs :

Monsieur Eli ABI SAAD à Madame Adeline GUILLEUX, Monsieur Djamel ARICHI à Monsieur Fouzi BENTALEB, Monsieur Rodolphe BARRY à Madame Lisiane PITO, Madame Murielle BERNARD à Monsieur Pierre BASDEVANT, Monsieur Laurent BURÇON à Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Florence COQUART à Monsieur François MORTON, Madame Noura DALI à Madame Sandrine GRANDGAMBE, Monsieur Michel DARRIEUS à Madame Véronique TELLIER, Monsieur Bertrand HOUILLON à Monsieur Ali RABEH, Madame Sonia JARDIN à Monsieur Bernard ANSART, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI à Madame Corinne BASQUE, Monsieur Jean-Jacques LE COQ à Madame Sophie STUCKI.

Gestion Administrative

OBJET : 3 - (2026-321) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Villepreux - Travaux de déconnexion des eaux pluviales du poste de relèvement des eaux usées de la rue du Potager - Approbation de la nouvelle fiche de coût de l'opération

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 3 - (2026-321) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Villepreux - Travaux de déconnexion des eaux pluviales du poste de relèvement des eaux usées de la rue du Potager - Approbation de la nouvelle fiche de coût de l'opération

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 instituant l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-10-24-00017 en date du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

CONSIDERANT qu'afin d'améliorer le traitement des eaux usées et de soulager la station d'épuration de Villepreux, Saint-Quentin-en-Yvelines a décidé de réaliser des travaux dans la rue du Potager à Villepreux. Ces travaux d'assainissement ont pour objectif de déconnecter les eaux pluviales du réseau unitaire,

CONSIDERANT que les travaux comprennent :

- L'installation d'un poste de refoulement dédié aux eaux pluviales, ainsi qu'une vanne murale pour permettre son isolement et son exploitation ;
- La mise en place d'une conduite de refoulement en PEHD (polyéthylène haute densité) de 80 ml pour acheminer les eaux pluviales vers le réseau d'eaux pluviales présent sur la rue Pasteur ;
- L'installation d'un compteur et d'une armoire électrique pour instrumenter et automatiser le fonctionnement du poste de refoulement,

CONSIDERANT que la durée prévisionnelle des travaux est de 6 mois dont 3 mois de période préparatoire, à compter du dernier trimestre 2026,

CONSIDERANT que par délibération n° 2025-4 du 27 mars 2025, le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération avait été approuvé à 244 298 € TTC (valeur juillet 2027),

CONSIDERANT que le chiffrage initial de la maîtrise d'œuvre étant largement sous-estimé, le nouveau montant prévisionnel de l'opération est de 369 000 € TTC (valeur juillet 2027),

CONSIDERANT qu'une demande de subvention sera déposée auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Environnement et travaux du 08 septembre 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'un montant 369 000 € TTC (valeur juillet 2027).

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget principal, au chapitre 23, nature 2315, code PPI 50-193.

Article 3 : Autorise le Président à solliciter toute demande de subventions et à signer tout document.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 75 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Lorrain MERCKAERT

«signé électroniquement le 14/10/26

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

FICHE PREVISIONNELLE DE COÛT

INFORMATIONS GENERALES / SYNTHESE

NOM DE L'OPERATION : Déconnexion des eaux pluviales de la rue du Potager du réseau unitaire à Villepreux

Service :	SEA DVI	COÛT TTC (hors sub)	365 000.€
Suivi par :	Sébastien Barrio	MOE	16 000.€ 4,3%
Date :	23/07/2026	Travaux	264 000.€ 71,5%
Statut :	FC passage 2	Frais annexes	69 000.€ 18,7%
Etapes :	Programme	Actua / révision	20 000.€ 5,4%
Date Délib			100,0%
		Subventions estimées	21 500.€

Evolution de la fiche de coût	
PROGRAMME (FC initiale)	244 317.€
AVP	0.€
PRO	0.€
MARCHE(S) TRX	0.€
FC finale	0.€

COÛT DE TRAVAUX

Coûts travaux

			PRIX HT	PRIX TTC	Ratio
EAUX USEES	lineaire	0,00ml	0.€	0.€	
EAUX PLUVIALES	linéaire	80,00ml	200 000.€	240 000.€	3000€TTC / ml
VOIRIE	SURFACE	0,00ml			
ECLAIRAGE	linéaire	0,00ml			
TOTAL			200 000.€	240 000.€	

Actualisation / Révision

	Taux	PRIX TTC
Actualisation entre date de référence et remise d'offre	6,78%	16 272.€
Actualisation entre notification et démarrage des travaux	0,00%	0.€
Révision entre démarrage et fin de travaux	1,02%	2 447.€
Total	7,80%	18 719.€

Aléas

	Taux retenu	Montant TTC
Aléas / Imprévus de chantier	10,00%	24 000.€

A noter : La base de calcul est le montant sans actualisation, ni révision

TOTAL COÛT DE TRAVAUX 282 719.€

FRAIS ANNEXES

Liste non exhaustive

	PRIX HT	PRIX TTC
SPS	2 868.€	3 442.€
Géomètre	0.€	0.€
Géotechnicien	18 882.€	22 658.€
OPR ou autres contrôles et tests	4 470.€	5 364.€
Sondages	30 000.€	36 000.€
Diagnostics complémentaires (Amiante...)	1 159.€	1 391.€
Etudes complémentaires spécifiques (déviation..)	0.€	0.€
Communication	0.€	0.€
Ecologue	0.€	0.€
Référé préventif	0.€	0.€
Enquête publique	0.€	0.€
Achat terrain	0.€	0.€
Frais de convention, servitude, occupation de terrain	0.€	0.€
Fluides	0.€	0.€
Autres frais	0.€	0.€

TOTAL FRAIS ANNEXES 68 855.€TTC erreur

HONORAIRES MAITRISE D'OEUVRE ET FRAIS ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE

	PRIX HT	PRIX TTC
ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)	0.€	0.€
HONORAIRES MOE ETUDES	6 500.€	7 800.€
HONORAIRES MOE TRAVAUX	6 500.€	7 800.€
Total	13 000.€	15 600.€

Actualisation / Révision

	Taux	PRIX TTC
Actualisation	sans objet	
Révision Phase étude	1,77%	283.€
Révision Phase travaux	1,05%	82.€
Total	2,34%	365.€

A noter : Pas d'actualisation considérée car durée inf à 3 mois entre démarrage de la prestation et notification
Ne prends pas en compte la révision sur la dernière facture à l'issue de la GPA

TOTAL AMO et MOE 13 000.€TTC erreur

SUBVENTIONS

Liste subventions envisagées	Taux retenu	Montant	Dépense éligible / assiette	Commentaire
AESN	30,00%	21 500.€	71 667.€	
Région	0,00%	0.€	0.€	
Autres				

TOTAL Subventions 21 500.€TTC erreur

H/ VISAS

Emetteur
Sébastien Barrio

Vérificateur
Chef de service

Valideur
Directeur DVI